

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 juin 2018

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 51

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Conservatoire de musiques et d'art dramatique : modification de la grille tarifaire pour l'année scolaire 2018-2019

Approuvée par le conseil municipal du 19 avril 2018, la grille tarifaire 2018-2019 du CMAD doit être modifiée pour intégrer les dispositions issues de la convention conclue entre la ville de Quimper et la fédération Sonerion Penn Ar Bed.

Le convention conclue entre la ville de Quimper et la fédération Sonerion Penn Ar Bed prévoit l'attribution d'un tarif réduit (50 %) et la prise en compte du quotient familial pour les adhérents de bagadoù affiliés à ladite fédération s'inscrivant au CMAD.

Il convient donc de modifier la grille tarifaire du CMAD pour l'année 2018-2019, précédemment adoptée en séance du 19 avril, en intégrant ces nouvelles dispositions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la grille tarifaire du CMAD ainsi modifiée pour l'année scolaire 2018-2019 ainsi que les dispositions tarifaires et administratives qui s'y attachent telles que décrites en annexe.